



Communiqué de presse

5.2.2019

Un congé de paternité de 2 ou 4 semaines : un pas extrêmement modeste dans la bonne direction

La Commission fédérale pour les questions familiales plaide pour l'introduction d'un congé parental substantiel. Dans la situation politique actuelle, elle adhère toutefois à la proposition actuellement en consultation d'introduire un congé de paternité de 2 semaines, ou mieux de 4 semaines comme le propose le comité d'initiative, afin qu'une première amélioration soit rapidement réalisée. La commission est convaincue qu'à terme c'est d'un congé parental de 38 semaines que la Suisse a besoin.

La Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) a publié le 20 août 2018 un [argumentaire](#) basé sur des études scientifiques en faveur de l'introduction d'un congé parental de 38 semaines. La COFF est convaincue qu'un congé parental est bénéfique pour les familles, pour la société mais aussi pour l'économie et les entreprises. Elle espère que le débat se poursuive sur cette question de société importante et qu'un modèle de congé globalement bénéfique soit recherché. La commission appelle à tenir compte des avantages économiques (augmentation des recettes fiscales, diminution de l'absentéisme et des coûts de recrutement) mais aussi en termes de santé et bien-être sociétal notamment.

Estimant que toute avancée dans la direction souhaitée mérite d'être soutenue, la COFF est favorable au texte de l'initiative populaire ([18.052](#)) et approuve également le contre-projet indirect ([18.441](#)) élaboré par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E). Elle considère toutefois qu'il s'agit là d'un pas extrêmement modeste, et qu'il est nécessaire qu'un congé plus long soit accordé aux pères pour qu'il produise des effets durables sur la relation père-enfant en particulier.

Dans la prise de position remise ce jour dans le cadre de la procédure de consultation en cours, la COFF invite les auteurs du projet à accorder aux pères une protection contre toute résiliation de leur contrat de travail durant les mois pendant lesquels ils peuvent prendre le congé de paternité.

Rôle de la COFF

La COFF est une commission extraparlamentaire consultative qui s'engage pour des conditions-cadres favorables aux familles. En tant que commission spécialisée, elle joue un rôle important dans le traitement politique des questions de société et veille à fournir aux autorités fédérales des connaissances spécifiques sur la politique familiale. Elle est composée de quinze membres issus d'organisations actives dans le domaine de la politique familiale, d'instituts de recherche travaillant sur le thème de la famille, ainsi que de spécialistes dans les domaines du social, du droit et de la santé.

Renseignements :

Anja Wyden Guelpa, présidente de la COFF,
en contactant le secrétariat scientifique
tél. 058 469 39 18 / 058 469 91 54
sekretariat.ekff@bsv.admin.ch